

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 22 Avril 2010 A 21 Heures.

L'an deux mille dix, le jeudi 22 avril à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MM LABADIE, BERGAMO, PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS, LAFFARGUE

Etaient absents : M. MURADORE ayant donné procuration à M. LABADIE
Melle FABRE ayant donné procuration à Mme SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 25 mars 2010.

ORDRE DU JOUR :

✓ **CONVENTIONS :**

✿ **Local association Amicale Motocyclistes aignanaise**

✿ **CIAS, utilisation photocopieur**

✿ **Location de matériel**

✿ **Mise à disposition local Aignan Animation**

✿ **Parc acrobatique**

✓ **Service assainissement :**

Demande d'admission en non valeur Caubet Michel

✓ **Résiliation bail logement STRASSER Thomas**

✓ **Demande de location Hélène FABRE**

✓ **Mise en place infrastructure pour téléphonie mobile :**
promesse de vente terrain

✓ **Salle polyvalente : protocole d'accord sur litige**

✓ **Examen divers devis**

✓ **Questions diverses**

Madame Chantal SARNIGUET est nommée secrétaire de séance.

CONVENTIONS

✿ **Local association Amicale Motocyclistes Aignanaise**

Monsieur le Maire indique que le permis de construire concernant les différents aménagements du lavoir est revenu accordé, que les devis nécessaires vont être demandés et qu'il convient de passer une convention de mise à disposition du local au profit de l'association.

Accord à l'unanimité.

✂ CIAS, utilisation photocopieur

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 3 décembre 2009 concernant l'attribution d'une subvention au profit du CIAS qui compensait la réalisation de photocopies couleurs faites avec le photocopieur du CIAS. Cette délibération ne convenant pas aux services de l'état, il faut l'annuler et prendre une convention qui régit l'utilisation du matériel et le coût par exemplaire couleur.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

✂ Location de matériel

Monsieur le Maire indique qu'il peut être amené à prêter du matériel communal (camion, aspirateur à feuilles) à une autre commune et souhaite régler ces prêts.

Il propose qu'une convention soit passée avec la commune utilisatrice (seules les communes de la communauté de communes ou la communauté de communes Terres d'Armagnac pourront y prétendre) et soumet les tarifs suivants :

- location du camion une journée ----- 80 €
- forfait 50 Km gratuits puis-----0 € 23 cts du Km
- aspirateur à feuilles, une journée ----- 80 €
- le camion sera prêté avec le plein de carburant qui sera complété après utilisation.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

✂ Mise à disposition local Aignan Animation

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition de convention d'occupation d'une salle, située au 1^{er} étage de l'ancienne gendarmerie, en faveur de l'association Aignan Animation, dont le président est M. ST SERNIN Bernard.

L'assemblée émet un avis favorable.

✂ Parc acrobatique

Monsieur le Maire rappelle le dossier et donne lecture de la convention type d'occupation de terrain qu'il a reçu de l'Office National des Forêts, à conclure avec Monsieur TISNE de la SARL Pyrénées Canyon de Bagnères de Bigorre, pour l'implantation d'une activité d'acrobranches.

Les conseillers municipaux souhaitent que la société s'engage à verser une participation financière égale à 1 % du chiffre réalisé dans l'année.

Ils demandent également le libre accès au sol, à l'ensemble du site, aux tables de pique nique et dans le cadre d'une manifestation organisée par une association aignanaise, la possibilité d'utiliser les toilettes du sanitaire.

La parcelle concernée par la demande sera délimitée par M BASTARD, géomètre, pour un coût de 913 € 50, si la nécessité du découpage est confirmée par l'ONF.

| |
|---|
| SERVICE ASSAINISSEMENT DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR CAUBET Michel |
|---|

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur le Comptable du Trésor à Plaisance du Gers, lui demandant d'admettre en non valeur la somme de 321 € 87 correspondant aux factures d'assainissement de M. CAUBET Michel dont il ne s'est pas acquitté.

Le conseil municipal refuse d'admettre cette non valeur par 11 voix contre et 3 abstentions.

Résiliation bail logement STRASSER Thomas

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M.STRASSER Thomas, domicilié 7 place du Colonel Parisot, qui souhaite résilier le bail de location du logement qu'il loue à la commune à compter du 15 Mai 2010.

Monsieur le Maire ajoute que la procédure concernant les impayés de loyers suit son cours.

L'assemblée accepte à l'unanimité la résiliation du bail.

Demande de location Hélène FABRE

Monsieur le Maire présente la demande de location émise par Melle Hélène FABRE, pédicure podologue qui souhaite louer le logement situé 10 avenue du docteur dousset à l'école primaire, afin d'y exercer son activité professionnelle et partager les locaux avec Mme BERNARD (naturopathe) et Melle STUDER (ostéopathe), à compter du 1^{er} mai 2010.

L'assemblée donne son accord par 13 voix pour, une abstention pour un loyer identique à l'ancien locataire, majoré de la dernière augmentation au premier janvier 2010, soit environ 320 €uros.

Mise en place infrastructure pour téléphonie mobile Promesse de vente terrain

Monsieur le Maire lit la promesse de vente envoyée par les services du Conseil Général concernant la mise à disposition par la commune d'un terrain situé sur la route de la forêt d'Aignan d'une superficie de 400 m² servant à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile, pour un montant de 100 €uros.

Accord à l'unanimité.

Salle polyvalente : protocole d'accord sur litige

Monsieur le Maire rappelle le dossier et donne lecture du protocole d'accord que lui a fait parvenir Me Blaise Handburger, avocat chargé du dossier.

Le protocole liste les désordres survenus à la salle polyvalente au niveau des sols et du carrelage et récapitule les indemnités qui seront versées par les différents intervenants, à savoir :

| | |
|--|------------|
| -A titre de dommages-intérêts : | |
| - M. DANIEL DAVID Jean Louis | 41443.19 € |
| - M. TARTAS Jacques | 8288.64 € |
| - BUREAU VERITAS | 5525.76 € |
| - En compensation partielle des frais expertise : | |
| -M. DANIEL DAVID Jean Louis | 2838.97 € |
| - M. TARTAS Jacques | 567.79 € |
| - BUREAU VERITAS | 378.53 € |

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Examen divers devis

⇒ Office National des Forêts

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF, concernant les travaux d'entretien annuels de la forêt, la fourniture de deux nouveaux panneaux d'entrée de forêt et le nettoyage de sites ponctuels de palombières abandonnées d'un montant de 4823 € HT.

Le devis est accepté.

⇒ Feu d'artifice

Comme tous les ans, l'EURL LES SALTIMBANQUES DE VULCAIN propose leur spectacle de pyrotechnie du 13 juillet ; cette année il s'élève à 1421 € 40 HT

Le conseil municipal émet un avis favorable.

⇒ Réfection sol Salle polyvalente

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, président de la commission bâtiments qui présente les devis pour la réfection du sol à l'intérieur de la salle, à savoir :

- Entreprise RATA.....44102.00 € HT
- Entreprise DONASSANS.....43101.95 € HT

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la SARL DONASSANS Jean Claude de LOUBEDAT.

Monsieur LABADIE précise que des économies seront encore faites sur ce devis, le service technique communal se chargeant en régie, de casser et débarrasser le carrelage actuellement en place.

Un choix de revêtement de sol plastique, pouvant être sous traité par l'entreprise retenue est également proposé et donne lieu à délibération.

Quatre conseillers sont pour un sol en carrelage, deux pour une solution mixte carrelage/sol plastique et sept élus emportent la décision pour un sol en résine ; la chape anhydrite, proposée par M. Donassans correspondant parfaitement à un support pour sol plastique.

Questions diverses

➤ Assurance MMA

Monsieur le Maire détaille, suite à sa réunion avec M. Saint Guilhem des Assurances Coutet Dubos à Nogaro, les sommes à payer dans le cadre de la proposition d'assurance pour impayés de loyers. Ce prix étant considéré relativement élevé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ce dossier est classé sans suite.

➤ Association des Maires de Charente Maritime

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue du Président de l'association des maires de Charente Maritime remerciant la mairie d'Aignan du don de 425 € reçu dans le cadre de la tempête Xynthia.

➤ Repas aux bénévoles du St Mont

La date du 7 mai prochain 19 H a été arrêtée par la Commission Vie Associative et Sports pour l'organisation du repas au boulodrome en remerciement à tous les bénévoles d'associations ayant participé au bon déroulement de ce week-end. Un courrier sera envoyé aux présidents d'associations concernés. Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoint(e)s sont invités.

➤ SDEG – Syndicat d'électrification

Monsieur le Maire montre le plan relatif au pré-projet d'enfouissement (réseau parking des écoles et éclairage public). Le projet est estimé à 80000 € avec 80 % de subvention, soit 20 % à charge de la commune (16000 €). Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe pour la continuité du projet.

➤ Expositions artistiques et culturelles

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Crâpeau relative à ces expositions à la salle de l'ancienne gendarmerie. Parmi les différents points proposés, seule la proposition de demande d'un chèque de caution à l'exposant a été retenue à l'unanimité des membres du Conseil Municipal. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

➤ Lotissement Guilhemblanc

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Tribunal Administratif de Pau datée du 15 avril 2010 signalant la nomination d'un expert à la requête commune de la Sem Gers et la commune d'Aignan, enregistrée le 3 février 2010, pour analyse de cette zone.

➤ Demande de subvention Association EPUR

Monsieur le Maire lit à haute voix le courrier reçu de M. Alain Michel Blanc, président de l'association EPUR sollicitant une subvention pour son fonctionnement. La demande n'est pas acceptée : deux voix pour (Chantal Sarniguet et Alain Peres) et 12 voix contre.

➤ Syndicat SIAEP

Monsieur Navarre, délégué auprès du SIAEP de Riscle expose le budget du syndicat de l'eau. Copie de ce budget sera tenue à disposition des membres du Conseil au secrétariat de mairie pour consultation.

➤ Désherbage

M. Alain PERES informe les membres du Conseil Municipal de sa participation, ainsi que Patrick et Chantal Sarniguet, Cyril Cazes et M. Philippe Baratault à une démonstration de désherbage à l'eau chaude additionnée d'amidon de maïs qui s'est tenue à Vic en Bigorre. Selon lui, le résultat est peu convainquant et sa mise en œuvre difficile.

- Bancs extérieurs à la salle polyvalente

Mme Valérie PESQUIDOUX propose l'installation de bancs extérieurs à la salle polyvalente. Cette proposition sera examinée par la commission bâtiments.

- Taxe professionnelle

Mme Chantal SARNIGUET distribue un document informant de la réforme de la taxe professionnelle avec estimation des chiffres au niveau communal et départemental.

Informations communautaires

Monsieur Jacques LABADIE, Président de la commission économique de la Communauté de Communes fait part des dernières évolutions concernant l'activité sur l'ancien site de « Maïsadour ».

- Magasin Bricodarti

Le magasin Bricodarti ouvrira ses portes le 3 mai prochain, Avenue du Docteur Dousset en lieu et place de l'ancien magasin Maïsadour.

- Association FIRST

Cette association qui fabrique des dirigeables s'installera dans le hangar juxtant le bâtiment occupé par Bricodarti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 26 avril 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 26 avril 2010.

Le Maire,

Philippe BARATAULT